

# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

## COMMUNAUTE DE COMMUNES BRETAGNE ROMANTIQUE COMMUNE DE SAINT-BRIEUC-DES-IFFS

### Enquête publique relative à la révision de la Carte communale

En application de l'arrêté n°2019-URB-003 du 14 Octobre 2019, il sera procédé sur la commune de Saint-Brieuc-des-Iffs à une enquête publique portant sur la révision de la carte communale.

Conformément à la décision du Président du tribunal administratif de Rennes, M. Gilles LUCAS, retraité, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Les pièces du dossier, comprenant les informations environnementales relatives au projet, seront mises à disposition du public pendant 20 jours consécutifs, du **4 au 23 Novembre 2019 inclus**. Toute personne pourra en prendre connaissance à la Mairie de Saint-Brieuc-des-Iffs - 7, Rue du Lin et du Chanvre, aux jours et heures habituels d'ouverture au public. Le dossier d'enquête sera également publié sur les sites Internet de la Communauté de communes [www.bretagneromantique.fr](http://www.bretagneromantique.fr) et de la Mairie de Saint-Brieuc-des-Iffs [www.saintbrieucdesiffs.fr](http://www.saintbrieucdesiffs.fr).

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet peuvent être :

- consignées sur le registre d'enquête, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, déposé à la Mairie de Saint-Brieuc-des-Iffs ;
- adressées par écrit au commissaire-enquêteur : à l'attention de M. Gilles LUCAS, commissaire enquêteur, Mairie de Saint-Brieuc-des-Iffs - 7, Rue du Lin et du Chanvre (35 630).
- adressées par voie électronique au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : [cc-saintbrieucdesiffs@bretagneromantique.fr](mailto:cc-saintbrieucdesiffs@bretagneromantique.fr)

Le commissaire-enquêteur se tiendra en **Mairie de Saint-Brieuc-des-Iffs** pour recevoir les observations :

- Le lundi 4 novembre 2019 de 14 heures à 18 heures 30 ;
- Le samedi 23 novembre 2019 de 10 heures à 12 heures

Les courriers et documents transmis par voie postale seront annexés dès leur réception au registre d'enquête et tenus à la disposition du public. Les transmissions électroniques seront consultables sur les sites internet de la Communauté de communes et de la Mairie de Saint-Brieuc-des-Iffs, dans les meilleurs délais.

Toute observation, courrier ou document réceptionné après la clôture de la présente enquête ne pourra être pris en considération.

Pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique, toute personne intéressée pourra prendre connaissance, à la Mairie de Saint-Brieuc-des-Iffs dans les conditions habituelles d'accès au public ou les sites internet de la Communauté de communes et de la mairie de Saint-Brieuc-des-Iffs, du rapport et des conclusions motivées du commissaire-enquêteur.

A l'issue de l'enquête, au vu des conclusions du commissaire enquêteur, le projet de révision sera soumis pour avis au Conseil municipal de Saint-Brieuc-des-Iffs avant approbation par le Conseil communautaire.

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès du Service urbanisme, Communauté de communes Bretagne romantique, 22 Rue des Coteaux, 35190 La-Chapelle-aux-Filtzméens (téléphone : 02 23 16 41 44)